

hommes, je vous demande si cela en vaut la peine. Il n'y a pas un membre du Gouvernement qui voudrait jouer ce tour au plus méprisable ennemi qu'il peut avoir en dehors de la Chambre. Le voisin qui vous a fait le plus grand tort serait traité par vous avec plus de considération. Nos adversaires pensent-ils que le peuple apprécie beaucoup ces mesquineries? Cela peut soulever des applaudissements ici, mais quand ce tour prive les représentants du peuple de leur moindre droit de changer un mot aux lois qui les gouvernent, c'est aller un peu trop loin pour ce qu'on peut gagner, même si le Gouvernement gagne ce qu'il espère.

Admettons que cet amendement n'ait pas été proposé, supposons que le très honorable leader du Gouvernement ait été traité avec la courtoisie qu'exigeait sa situation et ses longues années d'expérience, que serait-il arrivé? Il aurait proposé un amendement comme il aurait parfaitement eu le droit de le faire. Admettons qu'il y ait cinquante amendements, les honorables députés pensent-ils que mes droits de représentant du peuple doivent être supprimés, de peur que je propose un amendement? Il n'y a pas de réponse à cela. Les membres du Gouvernement n'ont donné aucune réponse et les députés qui siègent derrière eux ne sont pas autorisés à faire une réponse. J'insiste sur ce point, parce qu'il y a de l'autre côté des hommes capables et dignes, des hommes honorables, et si je devais faire avec eux une transaction, leur parole serait aussi bonne que leur signature. Je m'adresse à eux comme à des hommes. Si les positions étaient changées et si un député de notre parti se levait ou le chef de l'opposition se levait pour essayer d'imposer à la Chambre des règles pour vous gouverner et si on vous disait en même temps de ne pas proposer d'amendements, que les règles ne peuvent pas être changées, nos adversaires protesteraient avec raison. Monsieur l'Orateur, dans certains pays ce genre de conduite amènerait une révolte au lieu d'une protestation au Parlement. Je tiens à insister la-dessus, car je prétends que c'est peut-être l'essence même de toute la situation, à savoir que le Gouvernement viole les droits des députés de la Chambre et en agissant ainsi, il viole tout principe du Gouvernement représentatif alors que le plus humble sujet a un mot à dire sur la législation qui doit le gouverner.

On nous a comparé à l'Angleterre et permettez-moi d'y revenir un instant. Les conditions sont tout à fait différentes en Angleterre de ce qu'elles sont au Canada et il est utile que la discussion soit plus longue au Canada que dans la mère patrie.

Dans le Royaume-Uni, le territoire est plus petit avec une population plus dense. Ce qui se produit dans le parlement an-

glais est connu en réalité de tous les citoyens le soir même. Pendant des années et des siècles, la population est en contact immédiat avec les affaires publiques; elle est versée dans les questions d'administration. Je pense qu'il n'y a pas un peuple au monde qui s'intéresse davantage aux affaires publiques que celui des Îles Britanniques.

Au Canada, nous avons une population peu nombreuse, dispersée sur un immense territoire. Il y a des gens ici qui peuvent vivre à des milles de la voie ferrée, qui n'ont jamais vu un journal quotidien et qui ne connaissent rien aux affaires du Parlement et qui n'y comprendront rien si la discussion n'est pas faite assez longuement. Jusqu'à ce que la population ait fait des progrès sur ce point, nous ne pouvons pas espérer pendant des années limiter nos débats à la même durée qu'au parlement modèle de l'Angleterre. Une question importante aussi, c'est que dans la mère patrie, ils ont mille et une petites lois à discuter que nous n'avons pas au Canada. J'avais pris place un jour dans la galerie de la chambre des communes de Londres et j'ai entendu une discussion interminable sur la fermeture de bonne heure des magasins. Cette question, au Canada, serait réglée par une loi provinciale qui donnerait aux municipalités le droit de voter des règlements pour la fermeture de bonne heure. Nous ne discuterions pas du tout cela ici, tandis qu'en Angleterre cela se passe au parlement, et si les discussions devaient être longues, les affaires ne se termineraient jamais.

Dans l'état actuel des choses, même avec la clôture, le parlement anglais siège pour ainsi dire en permanence.

Il y a autre chose, monsieur l'Orateur, que nous avons ici et qui n'existe pas en Angleterre. La Confédération a été fondée sur un principe bien défini. La formation de la Confédération n'était pas une tâche facile et je me demande parfois si nous reconnaissons bien tout le mérite de ceux qui l'ont accomplie. Ces hommes d'Etat avaient prévu quelques-unes des difficultés qui ont surgi depuis, quelques-uns des problèmes que nous avons eu à résoudre par des moyens pacifiques, et ils ont imposé certaines restrictions. L'idée fondamentale qui a présidé à l'union des provinces et sur laquelle toutes les provinces ont insisté, c'était la conciliation et la protection de la minorité. Personne dans cette Chambre ne comprend mieux que vous, monsieur l'Orateur, toute la portée de cette idée maîtresse. Ceux d'entre nous qui ont atteint un certain âge, savent que ceux qui ont jeté les bases de la Confédération n'ont jamais perdu de vue cette condition essentielle de la protection des minorités. Il y a des minorités de différentes natures; celles d'hier ne sont pas